

I. TRÉSORIER

(Responsable de la TRÉSORERIE)

Mission principale

Assurer la **gestion des flux financiers et de la liquidité** de l'Académie.

Compétences spécifiques

1 Gestion des flux

- Encaissement des cotisations
- Gestion des recettes et dons
- Paiement des dépenses validées
- Gestion de la caisse

2 Gestion bancaire

- Supervision des comptes bancaires
- Double signature avec le Président

AFM_STATUTS_RI_OFFICIELLE_25_1...

- Suivi des mouvements financiers

3 Sécurité financière

- Protection des fonds
- Respect des plafonds de caisse

AFM_STATUTS_RI_OFFICIELLE_25_1...

- Dépôt des excédents en banque

4 Rapport de trésorerie

- Présentation de la situation de trésorerie
 - Prévision des besoins en liquidité
-

Il est responsable :

- de la disponibilité des fonds
- de la sécurité des paiements
- du respect des procédures de signature